Ecole doctorale de Géographie de Paris

Compte-rendu du Conseil du 12 mai 2021

Présents (par visioconférence) : B. Baccaïni, A. Boutet, X. Desjardins, E. Denis, F. Dhée, F. Dobruszkes, T. Douillard, C. Fournet-Guérin, Adrian P. Gómez Mañas, M. Gravari-Barbas, M. Jourdam-Boutin, L. Khelifi, F. Lavigne, G. Magrin, C. Nicolle, G. Palsky, C. Zaninetti.

Le conseil est ouvert à 16 h, en visioconférence.

1. Présentation des nouveaux membres du conseil

Le conseil a été rejoint par 4 nouveaux membres extérieurs, élus lors de la séance précédente. Ils se présentent tour à tour, puis les membres du conseil se présentent à eux. G. Palsky leur fait part de toute la reconnaissance de l’ED, et se félicite que l’ED puisse bénéficier de leurs compétences.

2. Présentation du doctorat mention "Patrimoine" dans le cadre de l'alliance européenne de Paris 1 UNA Europa

Maria Gravari-Barbas présente en s’appuyant sur un powerpoint les projets de l’alliance UNA Europa, dont fait partie Paris 1. L’alliance a déterminé 4 thèmes de coopération scientifique : Durabilité, Santé humaine et animale, Science des données et Patrimoine culturel. Ce dernier thème intéresse particulièrement notre ED. Il donne lieu à la mise en place de doctorats liés au patrimoine culturel, prenant deux formes :

- Un doctorat en cotutelle, qui conservera comme mention la discipline de rattachement. La cotutelle engagera deux DR de deux universités de l’alliance. Le doctorat sera complété par un certificat doctoral Una Europa en patrimoine culturel, obtenu en suivant un ensemble de cours/ateliers proposés par les universités partenaires. Cette formule sera mise en place dès la rentrée prochaine.

- Un Joint PhD, qui est en construction. Il s’agirait dans ce cas d’un diplôme unique, ayant la mention « patrimoine culturel », complété également par le certificat. Ce doctorat est plus compliqué à mettre en place, devant concilier différentes traditions nationales.

La thématique du patrimoine donne également lieu à la mise en place d’équipes internationales de recherche, offrant un « écosystème » favorable pour les cohortes de doctorants européens de la spécialité patrimoine culturel.

Appel est donc fait aux collègues géographes, pour qu’ils manifestent leur intérêt, pour faire partie de ces équipes internationales ou pour codiriger des doctorats dans la thématique du patrimoine culturel.

3. Calendrier et procédure du concours des contrats doctoraux de Paris 1

La mise en place des jurys des contrats doctoraux de Paris 1 donne lieu à des discussions sur plusieurs points.

- Tout d’abord, sur la forme que prendra le jury : présentiel, distanciel ou format hybride. Plusieurs collègues rappellent l’intérêt d’une audition en direct, pour le candidat comme pour le jury. Il serait possible de trouver une salle assez vaste pour tenir les jauges de 50 %, à l’Institut de géographie, ou au campus Condorcet, comme le suggère E. Denis.

Il est également évoqué la possibilité d’avoir le jury en présentiel, pour faciliter les discussions, et les candidats en visioconférence. Toutefois, les conditions sanitaires au moment du concours restent incertaines. La possibilité de cas contacts parmi les candidats ou les membres du jury, ou de personnes refusant le risque sanitaire, oblige de toutes façons à prévoir des solutions hybrides.

Un vote est organisé sur le sujet. Les membres du jury se prononcent d’abord sur un jury entièrement en visioconférence (tous les membres du jury et tous les candidats). Cette solution recueille d’emblée une majorité des suffrages : 11 voix pour, 6 voix contre.

- Le second point en discussion est la pré commission qui doit se tenir avant le jury d’audition. L’idée initiale était que cette pré commission, composée des 4 membres du bureau, puisse exercer un choix scientifique afin de retenir un nombre de candidats d’environ 14, permettant ainsi leur audition en une seule journée. F. Lavigne, ainsi que plusieurs collègues, regrettent cette sélection scientifique, faite sans rapporteurs sur les dossiers. Ils suggèrent que la pré commission ne puisse rejeter que les dossiers qui ne respectent pas les critères de candidature. Le conseil se met d’accord sur ce point : le seul contrôle exercé sur les dossiers sera d’ordre administratif.

- Le troisième point est le calendrier. Il reste très contraint, car il faut attendre, pour que le jury se déroule, que les masters de Paris 1 aient organisé leur soutenance. Il faut également que les administrations puissent fournir l’attestation de réussite et les relevés de notes. Ensuite, l’ED fixe une date limite de remise des dossiers. Cette année,

Enfin, il faut examiner la recevabilité des dossiers (pré-commission le ), convoquer les candidats, désigner les rapporteurs et leur laisser le temps d’établir leurs rapports (un ou deux, selon les cas)

4. Point sur la mise en place d'ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé) dans notre ED

C. Zaninetti présente l’avancement de la mise en place de l’application ADUM. Elle concernera dans un premier temps les nouveaux inscrits, à la rentrée prochaine. Il est convenu que des réunions spécifiques, destinées aux DR et aux doctorants, présentent les différentes fonctionnalités de l’application.

5. Questions diverses

Bureau

A la suite de la décision du conseil, il a été mis en place un bureau, qui réunit la direction (G. Palsky et C. Fournet-Guérin) et Jérôme Lombard (équipe PRODIG, DR CNRS rattaché à P1) et Denis Mercier (équipe LGP, PR à Sorbonne-Université). Il interviendra prochainement pour examiner les dossiers concourant au prix de la Chancellerie et aux bourses de mobilité de la région IdF.

Dispositif anti-harcèlement

Un entretien a eu lieu entre la direction et les collègues pressenties pour faire partie du dispositif. Il est entendu que l’on réservera sur le site de l’ED une page consacrée aux « Difficultés en cours de thèse », qui donnera aux doctorants les informations utiles sur le dispositif. Deux représentants des doctorants (1 pour SU, 1 pour P1) y seront intégrés.

Règlement

La rédaction du règlement se poursuit, avec l’aide des Pr Thierry Sanhuan et O. Sevin. Il pourra être présenté au conseil à l’automne

CST

Nous sommes dans la période de réunion des Comités de suivi de thèse. Merci aux directeurs de laboratoire de rappeler cette obligation aux DR rattachés à l’ED. Merci également de prévenir les collègues qu’ils nomment pour faire partie des CST.

Annexe : Jury des contrats doctoraux de Paris 1. Procédure

1. Organisation du concours d’attribution des contrats doctoraux de Paris 1.

a) La date retenue pour le concours de Paris 1 est le **jeudi 1er juillet 2021** à partir de 8 h, à distance, via le logiciel Zoom

b) Conditions pour pouvoir postuler à un CD

- Avoir obtenu un master ou une dispense de master et/ou être inscrit en première année de thèse dans l’année en cours 2020/2021, sans condition d’âge. Il est exigé une mention de Master égale ou supérieure à la mention "Bien", et une note au mémoire de Master 2 égale ou supérieure à 14.

c) Modalités de candidature

Envoi du dossier sous forme numérique, en un seul fichier PDF, à candice.zaninetti@sorbonne-universite.fr ou [candice.zaninetti@univ-paris1.fr](mailto:candice.zaninetti@univ-paris1.fr), au plus tard le **21 juin 2021, 12 h**.

- Le dossier comprend les documents suivants, en un seul exemplaire :

* L’attestation de réussite au Master et les relevés de notes obtenues en M1 et en M2 ;
* La lettre d’acceptation du directeur de recherche pressenti ;
* La lettre d’acceptation du directeur du laboratoire d’accueil pressenti ;
* Un CV précis avec l’adresse postale du candidat (comprenant son adresse email et son téléphone), le tout sur une page ;
* Un résumé du projet de thèse dactylographié en 2000 caractères, espaces compris ;
* Le projet de thèse dactylographié de 25.000 à 30.000 signes, espaces compris, mais hors bibliographie.

d) Cas particulier des candidats extérieurs

Les candidats extérieurs, qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de Master 2 délivré par l'UFR de géographie et aménagement de Paris 1, établissent un dossier identique à celui des candidats issus des M2 de l'UFR de géographie et aménagement de l’université de Paris 1, auquel s'ajoute un exemplaire de leur mémoire de M2, adressé en PDF

Il est rappelé que le concours des contrats doctoraux est assimilé à un concours de la fonction publique, et que la date et l'heure limites de dépôt des dossiers, sous forme électronique, doivent être impérativement respectées.

e) Pré commission

Si le nombre de candidats est supérieur à 14, une pré commission se réunira le **jeudi 24 juin à 9h**, afin de sélectionner les candidats qui seront admis à poursuivre le concours. Les candidats seront informés du résultat de la pré commission le jeudi 24 juin dans l’après-midi.

f) Concours

- jeudi 1er juillet 2021, à partir de 8 h, en visioconférence.

Les candidats sont informés par mail de leur heure de passage. A l’heure indiquée, ils se connecte au lien de la visioconférence. Ils patientent en salle d’attente, puis sont appelés à rejoindre la réunion. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent d'une connexion suffisante pour passer le concours. Une connexion filaire est préférable à une connexion en wifi.

Il est demandé à chaque candidat de faire un exposé oral de 10 minutes, appuyé s'il le souhaite sur un diaporama, suivi de 10 minutes de questions par les membres du jury.

g) La commission d’attribution des contrats doctoraux

- Elle est composée de représentants des laboratoires et de membres extérieurs

- Les laboratoires sont représentés proportionnellement à leur nombre de doctorants inscrits. La précédente commission était composée sur la base de 1 représentant pour + ou - 13 doctorants. Il est décidé de garder le même ratio étant entendu qu’aucun laboratoire ne doit avoir moins de 2 représentants. Cela donne la répartition suivante (chiffres en gras. Entre parenthèses le nombre de membres dans la précédente commission et le nombre de doctorants inscrits) :

- UR Médiations : (4) (43) **3**

- UMR 8504 Géographie-Cités : (4) (55) **4**

- UMR 8586 Prodig : (4) (41) **3**

- UMR 8591 Laboratoire de géographie physique : (2) (15) **2**

- UMR 201 Développement et sociétés : (2) (15) **2**

- UMR 7533 Ladyss : (2) (13) **2**

- EA 134 Cridup : (2) (15) **2**

- EA Eirest : (2) (15) **2**

- INED UR 12 et UR 03/06 Parcours et Territoires : (2) (6) **2**

TOTAL : 22 membres qui doivent tous pouvoir diriger des thèses (DR, PR ou MCF HDR)

Sur proposition des membres du conseil, la direction de l'ED peut solliciter la participation de membres extérieurs, professeurs ou directeurs de recherche, dans la limite de 5 membres extérieurs.

Il est rappelé que les membres du bureau de l’EDGP sont décomptés du nombre de membres du jury dont dispose leur laboratoire de rattachement.

Chaque laboratoire doit faire parvenir à la direction de l’EDGP le nom de ses représentants **avant le 4 juin 2021** en joignant leur engagement à être présent le 1er juillet 2021 pour le concours **à partir de 8 h et pour toute la journée.**

h) Deux représentants des doctorants, membres titulaires ou suppléants du conseil, peuvent être présents lors des auditions. Ils sortent de la pièce lors de la délibération finale du jury.

i) Modalités du vote

- Le jury établit une liste unique.

- Le vote se fait par rang : le jury vote d’abord pour le candidat classé premier, puis pour le second etc.

- Une liste complémentaire est établie, afin de pourvoir à l'éventuel désistement d'un candidat de la liste principale

- Premier et deuxième tour de scrutin : la majorité absolue des suffrages est requise ; la majorité relative à partir du troisième tour

- Si un membre du jury est pressenti pour diriger la thèse d'un candidat qui concourt, il sort de la salle pendant la présentation de ce candidat par les rapporteurs, l'audition du candidat puis la discussion le concernant. Cette disposition ne concerne pas les autres membres du laboratoire de recherche auquel appartient le directeur de recherche. Les directeurs de recherche participent au jury et votent.

- Une liste complémentaire de deux noms est établie, en plus des candidats élus par le jury pour obtenir les contrats doctoraux mis au concours

- Les votes se dérouleront à distance, via l’outil de sondage du logiciel zoom.